

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé depuis 2017 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Véritable projet de développement durable, le PCAET est un plan d'actions pour préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts.

Pourquoi un PCAET ?

L'élaboration du PCAET est rendue obligatoire par la loi NOTRe et la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV / 18 août 2015).

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Le PCAET est un outil primordial pour la mise en place d'actions concrètes, en lien avec la transition énergétique et écologique, dans une coopérative de villes dont l'un des enjeux primordiaux est de combattre le dérèglement climatique et les nuisances ([exigence 1 du Projet de Territoire](#)) par une approche résiliente, durable et transversale.

Quel lien entre le PCAET et le Projet de Territoire ?

Le PCAET est l'un des outils déclinant les exigences du Projet de Territoire. Chaque exigence est déclinée en orientations stratégiques que le PCAET devra préciser en termes d'objectifs opérationnels chiffrés et de programme d'actions.

Quels sont les objectifs du PCAET ?



Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification qui permet, à l'échelle locale, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à l'atteinte des engagements internationaux (limiter le réchauffement mondial moyen en-deça de 2°C et de 1,5° d'ici la fin du siècle).

Il se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions "énergie-climat" chiffrées et évaluables à court, moyen et long termes, qui permet à la collectivité :

- d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre induites par le patrimoine et les compétences de la collectivité, ainsi que plus largement à l'échelle de son territoire ;
- d'adapter son territoire aux impacts des changements climatiques (canicules, inondations...).

Quelles sont les phases du PCAET et où en est Grand-Orly Seine Bièvre dans l'élaboration de son PCAET ?

Le PCAET comprend 3 phases.

1. Diagnostic territorial

Le conseil de territoire a engagé Grand-Orly Seine Bièvre dans l'élaboration de son PCAET le 28 février 2017.

Consultez la délibération de lancement.

Grand-Orly Seine Bièvre termine actuellement sa phase de diagnostic.

2. Concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire

La collectivité mettra ensuite en place des ateliers de créativité avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes du territoire, en partenariat notamment avec le [Cluster Eaux-Milieus-Sols](#). 

L'objectif est de déployer une stratégie en transversalité avec les services de la collectivité et d'élaborer un programme d'actions partagé et co-porté.

3. Elaboration, rédaction, validation et évaluation d'un programme d'actions multiniveaux engageant l'ensemble des parties prenantes du territoire.

FLAVIEN MAROOTE

Chef de projet PCAET

 [Courriel](#)



Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

 01 78 18 22 22